

Bulletin du FMI

RÉFORMES DE LA GOUVERNANCE DU FMI

Un important train de réformes à l'appui de la légitimité du FMI

Bulletin du FMI en ligne
3 mars 2011



Pour être efficace, le FMI doit clairement représenter les intérêts de tous ses 187 pays membres
(photo : FMI)

- Les réformes du mode de représentation au FMI approuvées en 2008 prennent effet
- Les pays émergents dynamiques et les pays à faible revenu gagnent plus d'influence
- La voie est ouverte pour l'approbation du train de réformes proposé en 2010

Un train de mesures visant à améliorer le mode de représentation des pays dynamiques au FMI, approuvé en 2008, vient de prendre effet. Cette réforme implique notamment le relèvement des quotes-parts de 54 pays, pour la plus grande part au bénéfice de pays émergents, entre autres la Corée, la Chine et la Turquie, ainsi que le Brésil et le Mexique. Elle doit aussi donner aux pays à faible revenu plus d'influence dans le processus décisionnel au FMI, notamment au sein de son Conseil d'administration qui compte 24 sièges.

En réponse à l'appel lancé par le Directeur général du FMI, M. Dominique Strauss-Kahn, en faveur de la ratification du train de réformes entériné par les Gouverneurs du FMI en [avril 2008](#), ces réformes ont été inscrites dans la législation de [117 pays membres](#), représentant 85,04 % du [total des voix attribuées](#) au FMI. Ce genre de réforme requiert l'approbation d'une majorité de 85 % du pouvoir de vote et d'au moins 113 pays membres, et ces deux conditions sont donc remplies.

«Nos pays membres ont fait le nécessaire pour ratifier le train de réformes adopté en 2008, ce dont je me félicite», a déclaré M. Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI.
«L'aboutissement de ces réformes montre la détermination des pays membres à faire du FMI une institution encore plus efficace, crédible et légitime.»

Les réformes entérinées en 2008 ont été suivies d'un nouvel [ensemble de réformes de la gouvernance](#), approuvé par les pays membres en décembre 2010, qui entraînera dès son entrée en application le transfert d'environ 9 % du total des quotes-parts en faveur de pays émergents et en développement. Il vise en outre à protéger la part du total des quotes-parts et le pouvoir de vote dont disposent les pays membres les plus pauvres.

Lorsque ces deux trains de réformes auront pris effet, le mode de représentation des pays au FMI reflètera mieux la configuration actuelle de l'économie mondiale.

«Cela signifie que les 10 plus gros actionnaires représenteront vraiment les 10 plus grandes puissances économiques, à savoir les États-Unis, le Japon, les quatre plus grands pays européens et les quatre pays du BRIC», a ajouté M. Strauss-Kahn.

«BRIC» est l'acronyme de Brésil, Russie, Inde et Chine.

La voie de la réforme

Pour être pleinement efficace et légitime, le FMI doit clairement représenter les intérêts de l'ensemble de ses 187 pays membres. Le [train de réformes de 2008](#), ainsi que l'[accord de 2010](#) qui a suivi ont été l'aboutissement de larges consultations faisant intervenir les autorités gouvernementales et des parties prenantes externes, avec pour but de trouver le moyen de donner aux pays émergents dynamiques davantage voix au chapitre dans le processus décisionnel de l'institution, qui a été créée en 1944 pour promouvoir la coopération économique internationale.

À la différence de l'Assemblée générale des Nations unies, où chaque pays dispose d'une voix, les modalités de la [prise de décision au FMI](#) ont été conçues de manière à tenir compte de la position de chaque pays membre dans l'économie mondiale. Les réformes en cours ont pour but de donner aux pays émergents et en développement un rôle accru, à la mesure de la place qu'ils occupent aujourd'hui dans l'économie mondiale.

Décisions entérinées en 2008

Le début des efforts de réforme des quotes-parts et de la représentation remonte à 2006, lorsque les pays membres ont entériné lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale à Singapour un processus visant à réaligner les quotes-parts et le pouvoir de vote. Ce processus a abouti en 2008 à un accord dont les trois grands volets sont les suivants :

- **Le relèvement des quotes-parts de 54 pays membres**, totalisant environ 20 milliards de DTS, soit l'équivalent de 30 milliards de dollars EU, qui s'ajoute à un premier lot d'augmentations totalisant 4 milliards de DTS, approuvées en faveur de la Chine, de la Corée, du Mexique et de la Turquie en 2006. Les principaux bénéficiaires de ce réaménagement des quotes-parts, qui représente au total un accroissement de 4,9 points de pourcentage, sont des pays émergents. Par exemple, la quote-part de la Corée va augmenter de 106 %, celle de Singapour de 63 %, celle de la Turquie de 51 %, celle de la Chine de 50 %, celle de l'Inde de 40 %, celle du Brésil de 40 % et celle du Mexique de 40 % également.
- **Le triplement des voix de base** améliorera la représentation et la participation des pays à faible revenu au FMI. Les voix de base sont conçues pour donner corps au principe de l'égalité des États et donnent aux plus petits pays — dont beaucoup sont des pays à faible revenu — davantage voix au chapitre dans les délibérations de l'institution. Les pays membres ont en outre décidé que la part des voix de base dans le total des voix attribuées resterait constante à l'avenir, ce qui préserverait les acquis

de la réforme et éviterait l'érosion des voix de base lors de futures augmentations des quotes-parts.

- **La latitude donnée aux administrateurs africains d'améliorer la représentation de leurs pays** en nommant un second administrateur suppléant. Les deux administrateurs du FMI représentant l'Afrique subsaharienne ont la responsabilité des groupes de loin les plus nombreux, et cette réforme prend en compte à la fois la nécessité d'améliorer la représentation de ces pays et la charge de travail des administrateurs et de leurs collaborateurs.

Le cheminement vers l'accord de 2010

En octobre 2009, le Comité monétaire et financier international, organe directeur du FMI, a [approuvé la proposition](#) du [Groupe des Vingt \(G-20\) pays industrialisés et émergents](#) de modifier la répartition des quotes-parts en faveur des pays émergents et en développement, par un transfert d'au moins 5 % entre les pays surreprésentés et les pays sous-représentés, en utilisant la [formule de calcul des quotes-parts en vigueur](#) comme base de travail. En outre, l'engagement a été pris de préserver le pouvoir de vote relatif des pays membres les plus pauvres.

En novembre 2010 — au terme de consultations approfondies avec les gouvernements des pays membres et des parties prenantes externes à l'institution — le Conseil d'administration a décidé d'un doublement des quotes-parts des membres du FMI et d'une redistribution du pouvoir de vote, à raison de plus de 6 % des quotes-parts, au profit des pays émergents et en développement dynamiques. À la suite du rééquilibrage des quotes-parts, l'Inde et le Brésil rejoindront la Chine et la Russie parmi les 10 plus grands actionnaires du FMI. D'autres pays émergents verront aussi leur quote-part augmenter.

Il a été possible de redistribuer les quotes-parts en réduisant les parts d'un certain nombre de pays avancés et de pays producteurs de pétrole.

Du fait de leur doublement, les quotes-parts continueront à constituer la base des ressources du FMI. L'accord répond aussi au souhait du Comité monétaire et financier international, organe directeur du FMI, de préserver la part des pays membres les plus pauvres dans le total des voix attribuées : une allocation exceptionnelle en faveur de ce groupe de pays permettra de préserver leurs parts du pouvoir de vote.

L'accord porte aussi sur la restructuration du Conseil d'administration du FMI, qui vise à accroître la participation des pays émergents et en développement dynamiques à la prise de décision quotidienne du FMI. Les pays européens avancés auront deux sièges de moins au Conseil d'administration, et tous les administrateurs seront élus et plus aucun ne sera nommé, comme c'est le cas aujourd'hui pour certains d'entre eux. Le nombre d'administrateurs restera fixé à 24, sous réserve de réexamen tous les huit ans. Pour que ces réformes prennent effet, il faut que les pays membres consentent à un amendement des Statuts du FMI.

En outre, les Gouverneurs du FMI envisageront de donner à d'autres administrateurs représentant plusieurs pays la possibilité de s'adjoindre un second administrateur suppléant, à l'instar des deux administrateurs africains, tout en faisant en sorte que la répartition du pouvoir de vote au FMI continue à refléter les réalités de la situation économique mondiale.

Le Conseil des gouverneurs, organe décisionnel suprême du FMI, a entériné cet ensemble de réformes le 15 décembre 2010.

Étapes suivantes

Une fois approuvés par le Conseil des gouverneurs du FMI, les accroissements de quotes-parts et le projet d'amendement des Statuts devront être acceptés par les pays membres. Il faut le consentement des trois cinquièmes des 187 pays membres, représentant au moins 85 % du total des voix attribuées.

Dans bien des cas, ce processus d'acceptation exige l'approbation des autorités parlementaires. Les pays membres se sont engagés à faire leur possible pour que le processus soit achevé d'ici l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale de 2012.

«La prochaine étape de ce processus consiste pour les gouvernements à ratifier dans les meilleurs délais l'amendement de 2010 sur la réforme du Conseil d'administration et à donner effet aux augmentations des quotes-parts afin que la représentation des pays au FMI reflète mieux les réalités économiques mondiales, a déclaré M. Strauss-Kahn, cela constituera la réforme la plus fondamentale de la gouvernance des 65 ans d'histoire du FMI et le plus grand transfert d'influence en faveur des pays émergents et en développement.»

Les commentaires sur cet article sont à envoyer à imfsurvey@imf.org

Traduction d'un article du Bulletin du FMI en ligne (www.imf.org/imfsurvey)